

FRAISANS (39)



Extrait du Dictionnaire GEOGRAPHIQUE, HISTORIQUE et STATISTIQUE Des communes de la Franche-Comté De A. ROUSSET Tome III (1854)

Frazans, Frasans, Freisens, Fraisans-lez-Dampierre, village de l'arrondissement de Dole, canton, perception et paroisse de Dampierre ; bureau de poste de Saint-Wit (Doubs) ; à 3 km de Dampierre, 24 de Dole et 76 de Lons-le-Saunier. Altitude : 258^m.

Le territoire est limité au nord par Dampierre, Évans et Salans; au sud par la forêt de Chaux, qui le sépare d'Arc-et-Senans ; à l'est par Salans et Courtefontaine ; à l'ouest par Dampierre, Ranchot, Rans et Plumont. Les Baraques et le Haut-Fourneau font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Rans, à Dampierre, à Courtefontaine, aux Baraques de Salans, à Salans, à Arc-et-Senans (Doubs), à Fourg ; de Rans à la saline d'Arc ; par le Doubs et plusieurs canaux qui en dérivent, ainsi que par le ruisseau de Fortbonne.

Le village occupe un bel emplacement, sur la rive gauche du Doubs et sur la pente du plateau que la forêt de Chaux recouvre. Les maisons, généralement groupées, sont bâties en pierre, la plupart couvertes en tuiles et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Population : en 1790, 460 habitants ; en 1846, 553 ; en 1851, 526, dont 259 hommes et 267 femmes ; population spécifique par km carré, 52 habitants ; 77 maisons, savoir : à la rue des Forges 7, à la rue de Salans 5, à la rue du Bac 8, dans la Grande-Rue 13, sur la place de la Foire, 6, à la rue Froide, 8, à la rue de Rans 5, à la rue des Ruchottes, 17, aux Forges, 7, au Fourneau, 3 ; 137 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Vocabulaire : saint Augustin. Paroisse de Dampierre.

Série communale à la mairie depuis 1793. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 4167 à 4177, 3 E 3743 à 3746, 3 E 7781, 3 E 8533 et 8534, 3 E 9153 à 9163 et 3 E 13445 et 13446. Tables décennales : 3 E 1192 à 1200.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 506 à 509, 5 Mi 1232 et 1233, 2 Mi 1041 à 1044, 2 Mi 2085 à 2088, 5 Mi 8 et 5 Mi 1183.

Les jeunes gens, et les filles surtout, émigrent en grand nombre, pour être domestiques dans les grandes villes.

Cadastre : exécuté en 1809 ; surf, terril. 1643^h 88^a, divisés en 726 parcelles que possèdent 95 propriétaires, dont 23 forains ; surface imposable, 312^h, savoir : 231^h en terres labourables, 43^h en pâtures, 20^h en prés, 6^h en vergers, 4^h 67^a en sol et aisances des bâtiments, 4^h en jardins, 2^h en vignes, 16^a en carrières, d'un revenu cadastral de 28.096 fr. ; contributions directes en principal, 5.234 fr. La surface non imposable, de 1331^h, se compose d'une partie de la forêt de Chaux.



Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, peu d'orge, de l'avoine, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves, des carottes fourragères, du chanvre, des fruits, un peu de vin rouge de mauvaise qualité, beaucoup de foin et des fourrages artificiels.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe les onze douzièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des chèvres et des volailles. On y engraisse des porcs et quelques bœufs. 30 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, des gravières, des sablières et des carrières de mauvaise pierre à bâtir.

Foires : Il y a quatre foires, qui se tiennent les 16 mars, 18 juin, 18 septembre et 7 décembre. Elles sont très anciennes et jouissent d'une certaine réputation. On y vend du bétail, de la mercerie et de la quincaillerie. Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et le transport des objets d'approvisionnement ou des produits des usines.

Forges et haut-fourneau : Fraisans possède les usines les plus importantes de l'arrondissement de Dole. Elles ont été établies par suite de concession de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, en date du 27 mars 1526. Placées sur la rivière du Doubs, elles sont divisées en deux parties. Celles de la rive droite se composent de deux patouillets et d'un haut-fourneau ; dans celles de la rive gauche, il y a trois feux d'affinerie, un cylindre à laminoir, une tréfilerie à 28 bobines, et plusieurs machines pour la fabrication des pointes. Elles occupent 80 ouvriers par jour. On y fabrique des fils de fer, des fers en barres, des pointes, des gueuses, etc. Elles livrent au commerce chaque mois, 50.000 kg de fils de fer, 10.000 kg de fers en barres, 8.000 kg de pointes et 110.000 kg de gueuses. Elles appartiennent à M. Charlier, député, et aux enfants Caron. Elles avaient été vendues en l'an III, par la nation, à M. Vermillet, moyennant 655.000 fr. en assignats, ce qui représentait 58.950 fr. en argent. Le moulin et la scierie furent en outre vendus 58.950 fr. en assignats, ou 7.625 fr. en argent. Ces propriétés n'avaient pourtant jamais été louées moins de 12 à 15.000 fr. M. Vermillet les loua 20.000 fr. par an. Il faut convenir que son capital était bien placé. Une riche société, sous la raison sociale *Guénard et C^{ie}*, vient de se former pour l'exploitation des usines de Fraisans, de Rans, du Moulin-Rouge, etc. ; elle se propose de leur donner de vastes développements.

Biens communaux : une maison commune, contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 43 élèves ; une église et un puits communal en cours d'exécution ; un cimetière près de l'église ; deux fontaines, une pompe à incendie, outre les deux qui sont aux forges ; un champ de foire, et 35^h 44^a de carrières et pâtures, d'un revenu cadastral de 185 fr. L'institutrice et l'école des filles, fréquentée en hiver par 43 élèves, occupent une maison louée par la commune.

Bois : Les habitants sont usagers dans la forêt de Chaux.

Budget : recettes ordinaires, 3.852 fr. ; dépenses ordinaires, 3.752 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ordinaire, 85 fr. 50 c.

NOTICE HISTORIQUE

Fraisans n'est connu par aucun document antérieur au commencement du XII^e siècle et dut probablement sa naissance à un château-fort construit pendant l'époque féodale, pour défendre le cours du Doubs.

Seigneurie : Ce village était le chef-lieu d'une prévôté appartenant aux comtes souverains de Bourgogne, l'un des sièges de justice du bailli de Dole et d'une gruerie. Il avait pour dépendances Dampierre, que nous avons indiqué mal-à-propos, d'après M. Marquiset, comme étant de la prévôté d'Orchamps, Plumont et Rendey. Les sentences de plusieurs justices seigneuriales s'y portaient par appel. A ce fief étaient attachés les justices haute, moyenne et basse, le droit de bac, de pêche et de chasse à Fraisans, des corvées et des cens. Louis XIV démembra cette terre en 1697. La seigneurie de Dampierre fut engagée, avec la justice haute, moyenne et basse ; la justice moyenne et basse sur Plumont et Rendey fut aussi

engagée à M. Pourcheresse, de Besançon, et le domaine utile de Fraisans au marquis de Brun et à M. de Longeville.



Seigneurs : Hugues de Bourgogne, second fils né du mariage d'Alix, comtesse palatine et de Hugues de Chalon, eut dans son lot Fraisans et toute la prévôté. Il donna ce beau domaine, au mois de janvier 1304 (n. st.), aux enfants d'Otton IV, son frère, et confirma cette donation par son testament de l'an 1312. Le duc Jean-sans-Peur le donna, le 26 décembre 1407, à Jean Bernard d'Arne, pour en jouir pendant sa vie, en récompense des services qu'il en avait reçus. Le 29 juin 1479, l'évêque d'Alby, lieutenant du roi Louis XI, en ses pays de Languedoc et comté de Bourgogne, en disposa en faveur de Jean Bourgeois, nouveau doyen de Notre-Dame de Beaune, pour prix du zèle qu'il apporta à faire des partisans au roi de France.

Louis XI avait mille raisons pour placer des étrangers dans les domaines du souverain. Les châtelainies étaient les premières dépouilles de la guerre ; elles étaient disponibles depuis la mort de Charles-le-Téméraire. Personne n'y avait de prétentions que Maximilien d'Autriche ; les possesseurs pouvaient en recueillir en paix tous les fruits, sans redouter les brigues ou la haine des anciens propriétaires. Il n'en était pas de même des domaines privés qu'atteignait la confiscation. En 1484, le roi Charles VIII révoqua tous les dons faits par son père, des terres domaniales, et Jean Bourgeois se trouva ainsi dépossédé de Fraisans. Après la conquête de la province, Louis XIV engagea cette terre à temps, à MM. de Brun et de Longeville (1697), et le 29 septembre 1778, M^{me} Antoinette-Marie-Magdeleine Gauthier d'Auvillers, douairière de messire Jacques-François de Pourcheresse de Fraisans, lieutenant des vaisseaux du roi et chevalier de Saint-Louis, la prit à titre d'arrentement perpétuel, moyennant 800 fr. par an. M. Joseph-Antoine-Pierre de Pourcheresse, l'aîné de leurs fils, fit ériger Fraisans en marquisat, peu d'années avant la révolution. Il émigra en 1790, et ses biens furent vendus nationalement, le 27 messidor an III.

Château ancien : Les souverains de Bourgogne avaient fait construire à Fraisans un château-fort, dont Hugues de Bourgogne affectionnait singulièrement le séjour. Il était bâti près de l'extrémité sud-ouest d'un rocher s'élevant à pic de trois côtés, et accessible seulement du côté de la forêt de Chau. L'esplanade était séparée du reste de l'éminence par deux fossés larges et profonds, qu'on traversait à l'aide d'un pont-levis. Il ne subsiste de cette construction, détruite par le sire de Craon en 1477, que des caves, des voûtes souterraines et des pans de murs de l'enceinte. Au mois de mai 1636, les troupes comtoises songèrent un moment à occuper ce poste, mais elles ne tardèrent pas à s'apercevoir que les mesures du château ne pouvaient leur offrir aucun abri.

Château moderne : La famille Pourcheresse avait fait construire, en 1715, une maison seigneuriale au sud-ouest du village. Elle appartenait, en 1790, à M^{me} Marie-Catherine-Bonaventure-Hippolyte de Pourcheresse, sœur du marquis de Fraisans et douairière de M. Gabriel-Philibert-Ignace-Remy-Boniface de Raclet, de Mercey. Vendue nationalement le 27 messidor an III, elle fut rétrocédée à M^{me} de Raclet, le 24 janvier 1812, et appartient actuellement à M. Pierre-Louis-Henri, comte de Brunet de la Renouillère-Puisaye, né à Mortagne (Orne), ancien lieutenant, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem et de l'ordre royal espagnol américain d'Isabelle-la-Catholique, allié à la famille de Pourcheresse. M. de Brunet y a fixé sa résidence. Ce château est situé au milieu d'un vaste jardin, ayant 600 mètres de longueur, et longé par le Doubs. Le parc avait été tracé par Lenôtre. Les riches sculptures, les statues qui l'ornaient, ont été brisées ou dispersées par le vent révolutionnaire. Un seul groupe, dû à l'habile ciseau d'Auguste Olivier, membre de l'académie d'Autun, est resté sur son piédestal, mais mutilé. Deux beaux vases de fleurs et de fruits en pierre, qui couronnent les pilastres de la porte, sont encore intacts. Il y a dans la cour du château et près de la rue communale, une chapelle qui fut fondée le 5 mai 1616 et 22 décembre 1691, par noble Claude et Luc Paris de Besançon, en l'honneur de Notre-Dame, de saint Jean-Baptiste et des trois Rois. M. le comte de Brunet vient de la faire restaurer et décorer avec beaucoup de goût. La porte est du style roman tertiaire, usité au XII^e siècle ; la nef et ses pilastres, de l'ordre corinthien, sont du style de la renaissance. Il y a dans cette chapelle une châsse qui passe pour être très ancienne. Elle renferme des reliques de saint Nicolas. On remarque dans le château l'escalier et sa belle rampe, ainsi que les riches boiseries de plusieurs des salles.

Prévôté : La prévôté de Fraisans était inféodée, à titre héréditaire, à une famille noble qui en portait le nom. Hubald de Fraisans était témoin, en 1115, d'une donation faite à l'abbaye de Vaux-sur-Poligny, par



Rainaud III, comte de Bourgogne. Raymond de Fraisans figure dans un titre de l'abbaye d'Acéy, de l'an 1184. Jean de Fraisans était abbé de Corneux en 1383. Le prévôt de Fraisans avait droit d'assister aux Etats de la province. Après la conquête de la province par Louis XIV, la justice royale était exercée par un prévôt, un juge châtelain, un procureur du roi, un greffier et un sergent maire.

Fief de Rans : Par un acte daté à Dole, le samedi avant la fête de la Madeleine 1266, Jean , fils de noble baron Hugues, chevalier, sire de Hans et sénéchal de Bourgogne, étant chargé de nombreuses dettes, engagea, pour 1000 livres estevenantes, à Alix, comtesse palatine, la sénéchaussée de Bourgogne, et tout ce qu'il avait «en la ville de Frasans et appendices, en terres arables et non arables, en bois, en maisons, en hommes, en seigneurie, en justice, etc.» Ce seigneur ne tarda pas à racheter ce fief, car il en fit hommage en 1295, à Hugues de Bourgogne.

Privilèges : Il est certain que les habitants de Fraisans reçurent une charte de franchises de Hugues de Bourgogne, mais on n'en connaît pas la date. Ce titre constate que de toute ancienneté il y avait deux foires par an dans ce village, autrefois qualifié de *ville*, un marché chaque semaine, et des halles. Par lettres- patentes datées à Salins, le 2 septembre 1374, Marguerite, comtesse de Bourgogne, déclara qu'elle défendait à ses forestiers de troubler ses *bourgeois et habitants* de Fraisans dans le droit qu'ils avaient eu de tout temps, de couper du bois mort et vif dans la forêt de Chaux, pour maisonner, marriner (faire du merrain) et affouer (faire du feu), clore leurs champs et leur curtils, et qu'elle entendait confirmer tous ces droits d'une manière expresse. Le 13 juin 1512 , Marguerite d'Autriche fit une déclaration semblable. La forêt de Chaux était alors tellement peuplée de loups et de sangliers, que les habitants des différents villages dispersés sur ses bords ou dans son intérieur, étaient obligés de faire de hautes clôtures autour de leurs maisons, pour se garantir contre la voracité de ces animaux. Les commissaires chargés de la réformation de cette forêt décidèrent, le 23 juin 1729, que les habitants de Fraisans y conserveraient le droit de pâturage pour leurs bêtes au maille, en payant 12 deniers par porc ; et par arrêt du conseil d'Etat, les adjudicataires des 12^e et 13^e triages furent chargés de leur délivrer chaque année 550 cordes de bois et autant de fascines. Plus tard, le droit d'usage fut converti en une livraison annuelle de 1240 stères de bois.

Évènements divers : Fraisans, placé à la jonction de plusieurs grands chemins, avait un pont pour le passage du Doubs. Cette circonstance fut cause de la plupart de ses désastres. Dès que la Trémouille connut les démarches que faisait le prince d'Orange pour soulever contre Louis XI le duché de Bourgogne, il comprit qu'il ne fallait pas laisser à son rival le temps de soulever les masses ; qu'il devait se montrer au sein de la Franche-Comté avec son armée, et pour comprimer les révoltés de la rive droite de la Saône, frapper de grands coups sur la rive gauche, en répandant partout la terreur, il sortit de Gray, se jeta tout à coup sur les habitants qui gardaient l'Ognon, et le dimanche de Quasimodo (13 avril) 1477, il leur tua 300 hommes aux portes de Marnay. Il s'en empara le lendemain, passa la rivière, tomba sur Gendrey, Balançon, Ougney, ravageant tout ; après avoir pris Pesmes par la ruse, il massacra 300 hommes au pont de Fraisans et autant à Bussey, près de Gy. Ce terrible capitaine continua sa promenade sanglante partout où il pouvait frapper sans crainte, se consolant de ses désastres dans le sac des bourgs et des villages. Au mois de février 1595, Tremblecour, chef de quatre à cinq mille hommes, Lorrains et Français, entra dans la province et y commit d'affreux excès. Il tenta de forcer le pont de Fraisans ; mais vigoureusement repoussé, il s'éloigna afin de chercher un gué pour traverser le Doubs. Peu de jours après, plusieurs régiments lorrains, commandés par les capitaines d'Assonville, Lupy et Ronticoty, passèrent à l'improviste sur le pont de Fraisans, dans le but d'aller surprendre Salins. Leur entreprise ayant échoué, ils se présentèrent pour repasser ce pont, mais ils le trouvèrent abattu et la hauteur des eaux ne leur laissa aucun espoir de trouver un gué. Ils furent obligés de se diriger sur Quingey. Jean Bonnet, citoyen de Besançon, qui tenait un journal de ce qui se passait de son temps, raconte que ces troupes commirent sur leur passage «de grandes pilleries, tueries et actes inhumains et cruautés maudites, bruslant plusieurs villages du pays.»

Lors de l'invasion d'Henri IV en Franche-Comté, Biron établit son quartier-général à Fraisans, et pendant son séjour accabla ce village et ceux d'alentour de contributions de toutes sortes. Ce poste joua un rôle important pendant les guerres du XVII^e siècle. Dès que les commis au gouvernement du comté eurent acquis la certitude que le prince de Comté allait assiéger Dole, ils décidèrent qu'un camp serait formé à Fraisans. ils y envoyèrent 2.000 hommes de milice et de nombreuses munitions. La difficulté de s'y

retrancher fit abandonner ce projet.



Les Français eurent la précaution d'occuper le pont de Fraisans et tous les gués du Doubs jusqu'à Dole, pour empêcher Salins et Besançon de communiquer avec cette ville. Ils parvinrent ainsi à arrêter au passage les Croates envoyés au secours de Dole par le roi de Hongrie. Le 1^{er} août 1636, Forlkatz se rendit maître de cette position et en fit sa place d'armes. Il s'y établit avec les meilleurs de ses Croates et réunit autour de lui Mercy et le commandeur de Saint-Mauris, avec 800 chevaux et Mora avec 400 dragons. Il se disposait à quitter Fraisans et à s'approcher de Dole, lorsque des cavaliers qui étaient à Besançon arrivèrent en toute hâte sans armes, et se plainquirent amèrement de ce qu'on secourait Dole sans eux. Ils demandèrent avec instance de pouvoir retourner chercher leurs armes et leurs chevaux de combat. Ce retard fit manquer l'entreprise. Après la levée du siège, Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, vieillard âgé de 80 ans, se fit mettre en litière pour se rendre en sa maison de Châteauvieux, où il espérait rétablir sa santé. Il mourut en chemin à Fraisans, le 20 août 1636, entre les bras du provincial des capucins qui l'accompagnait et de ses chapelains. Au mois d'avril 1637, le duc de Lorraine et le marquis de Conflans, s'arrêtèrent à Fraisans avec l'armée qu'ils amenaient de Besançon, et y tinrent un conseil avec MM. de Champvans et de Brun, délégués du parlement sur la direction à donner aux affaires du pays.

Château des Forges. Au pied occidental du vieux château, s'élèvent l'habitation et les forges de MM. Charlier et Caron. Le parc qui entoure cette charmante demeure est sans contredit l'un des plus beaux de la province. Les arbres les plus variés y offrent d'admirables contrastes. Les ruines de l'ancienne forteresse font partie du parc. De tous côtés la perspective est ravissante. L'intérieur de l'habitation unit au confortable toutes les recherches d'un luxe élégant.

Maison Vermot : M. Théodore Caron avait fait construire en 1825, une jolie villa au sommet d'un roc qui domine le village. Cette maison, d'un aspect imposant, a plusieurs étages. La face qui regarde le Doubs est décorée d'un vaste balcon que supportent six colonnes de l'ordre ionique imitées de l'antique. La corniche à modillons qui entoure l'édifice est couronnée sur tout son pourtour de grands vases peints en vert, reliés entre eux par une balustrade en fer. M. l'abbé Vermot avait acquis cette maison pour en faire une maison de mission. Cet ecclésiastique zélé fit construire, en 1849, une église sur un terrain concédé par la commune. Cette église se compose d'un clocher encore inachevé, de trois nefs, d'un sanctuaire, d'un chœur et d'une sacristie. L'intérieur est décoré de colonnes et de pilastres de l'ordre dorique. M. Vermot, par son testament, a légué à la commune cet édifice, estimé 26.000 fr. et il a donné la maison, le parc et les dépendances au diocèse de Saint-Claude. Mgr. l'évêque en a l'administration.

Oratoire de Notre-Dame : Il y a dans la forêt de Chaux, entre Fraisans et Courtefontaine, une chapelle dédiée à la Mère de Dieu. Richement décorée et entretenue par les frères Maristes de Courtefontaine, elle est un but de pieuse promenade et de pèlerinage pendant l'été.

Pont en fil de fer : Un pont en fil de fer, de 80 mètres de longueur, a été jeté sur le Doubs à Fraisans, en 1852, pour remplacer un bac, qui lui-même avait succédé à un ancien pont soumis à un péage, dont la reconstruction donna lieu à un grand procès en 1813, entre les villages de la prévôté.

Biographie : Fraisans était habité au moyen-âge par plusieurs familles nobles. Louis de Mérey de Fraisans, secrétaire de l'archiduchesse Marguerite, reçut de cette princesse, en récompense de ses services, à titre d'accensement perpétuel, en 1522, une vaste accrue du Doubs, à Fraisans, pour être mise en pré.

Bibliographie : Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne, par Girardot de Beauchemin. — Histoire de Bourgogne, par M. Rossignol. — Archives de la préfecture du Jura.